

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le 14 septembre 2016, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

233.09.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec le retrait des items 5.3.13 et 6.3.3.

- | | | |
|---|-----|--|
| 1 | | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village |
| 2 | | Adoption de l'ordre de jour |
| 3 | | ADMINISTRATION |
| 3 | 1 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 1 2 | |
| 3 | 2 1 | Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 2 | État des activités financières au 31 août 2016 |
| 3 | 3 | Correspondance |
| 3 | 5 | Résolution |
| 3 | 5 1 | Adjudication de l'émission de billets |
| 3 | 5 2 | Modifications suite au financement des règlements d'emprunt 488-2011, 511-2013, 530-2015, 514-2014, 522-2015, 526-2015 et 527-2015 |
| 3 | 5 3 | |
| 3 | 6 | Réglementation |
| 3 | 6 1 | Adoption du Règlement 544-2016 – Déontologie des élus |
| 3 | 6 2 | Adoption du Règlement 545-2016 – Déontologie des employés |
| 4 | | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 4 | 1 1 | Rapport mensuel du Directeur |
| 4 | 1 2 | Rapport d'activité de la SQ |
| 4 | 2 1 | |
| 5 | | TRAVAUX PUBLICS |
| 5 | 1 | Rapport mensuel du Directeur |
| 5 | 3 | Résolution |
| 5 | 3 1 | Contrat – sable abrasif |

Municipalité de Morin-Heights

5	3	2	Contrat – sel de voirie
5	3	3	Contrat de déneigement du stationnement de l'hôtel de ville
5	3	4	Contrat de déneigement des traverses de ski de fond
5	3	5	Contrat de déneigement - secteur Bellevue
5	3	6	Contrat de déneigement - secteur des Bouleaux
5	3	7	Contrat de déneigement – rue Ramsay
5	3	8	Contrat de déneigement du stationnement de la bibliothèque
5	3	9	Contrat de déneigement du stationnement de l'Église St-Eugène
5	3	10	Contrat pour les services professionnels d'ingénierie – 27, rue Bellevue
5	3	11	Contrat pour les services professionnels d'ingénierie – Infrastructure rue Watchorn
5	3	12	Servitude - écoulement des eaux – 79, Lakeshore
5	3	13	
6			URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1		Rapport mensuel du Directeur de l'urbanisme
6	3		Résolution
6	3	1	Projet de subdivision – rue Bellevue – Lot 3 737 096
6	3	2	Acquisition rond-point - rue Lawken
6	3	3	-
6	3	4	Dérogation mineure – 88, Loup Garou
6	4		Réglementation
6	4	1	Avis de motion – Règlement 546-2016 – Éclairage -secteur Doral
7			LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ETSERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1	
7	3		Résolution
7	3	1	Halloween
7	3	2	Proclamation - Journées de la Culture
7	4		Réglementation
8			Affaires nouvelles
9			Période de questions
10			Levée de l'assemblée

234.09.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2016.

Madame la conseillère Leigh MacLeod se joint à l'assemblée à 19h35.

235.09.16 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'août 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau de dépenses Du 1^{er} au 31 août 2016

Comptes à payer	506 833,07 \$
Comptes payés d'avance	554 267,81 \$
Total des achats fournisseurs	1 061 100,88 \$
Paiements directs bancaires	9 801,86 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 070 902,74 \$
Salaires nets	105 563,33 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (août 2016)	<u>1 176 466,07 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

236.09.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 AOÛT 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 août 2016.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'août 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

M. Lemieux – eaux de ruissellement
J. Leblond – demande de lettre d'appui
MDDEP - questionnaire – développements domiciliaires
M. Chaperon: chemin Old Settlers ouest
MRC des Pays-d'en-Haut: Règlements 317, 319 et 320
Lettre d'appui – Légion
M. Dextraze: matières résiduelles
MTQ: Pont Legault
IGA – affichage - Marché fermier
Marché Neelima – affichage – Marché fermier
S. Forest – Projet du Lac Pelletier
J. Boissy – déversement, rue Perce-Neige
Me Béliveau – ch. Lac-Écho (dérogation)
C. Béri – matières résiduelles
Miniscribe – bulletin septembre 2016
Table des aînés – ordre du jour – assemblée annuelle
Table des aînés – procès-verbal – 16.09.16
E. Scalanio – 40, du Midi - ordures
Sondage – Old Settlers ouest
Old Settlers - plan
MAMOT : programme FEPTU
Ville de Saint-Eustache : journée de formation
C. Sauvé : 251, Augusta - entrée
M. Vicaneck : 69, Augusta - entrée
CAPTCHPL : campagne de financement
Patrimoine canadien : fonds du Canada
MAMOT : centres d'urgence 9-1-1
J. Parent : fonds ruisseau Jackson

Municipalité de Morin-Heights

ADMQ : directeur général
G. Néron : 45, ch. Forest Hill
Contracteur Lahaie – dommages à la rue Mont-Plaisant
FCM : célébrations 150^e

237.09.16 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le financement des règlements 488-2011 – travaux d'infrastructures et d'asphaltage de la rue des Trois-Pierre, 511-2013 – travaux d'infrastructures Domaine Balmoral et un emprunt de 1 000,000 \$ pour y pourvoir, 530-2015 – travaux d'asphaltage de la rue des Trois-Pierre, 514-2014 – travaux d'infrastructures Domaine des Bories et un emprunt de 286 500 \$ pour y pourvoir, 522-2015 – qui décrète les travaux de remplacement de conduites et d'amélioration du réseau d'eau potable du Village, 526-2015 – travaux d'infrastructure et d'asphaltage de la rue Bob-Seale et 527-2015 – municipalisation et travaux de mise à niveau de la conduite d'eau potable de la rue Voce;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes:

1. Banque Royale du Canada
Prix : 100,00000
Coût réel : 1,97000 %
2. Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut
Prix : 100,00000
Coût réel : 2,17000 %
3. Financière Banque Nationale Inc.
Prix : 98,75200
Coût réel : 2,26912 %

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 21 septembre 2016 au montant de 1 711 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 488-2011, 511-2013, 530-2015, 514-2014, 522-2015, 526-2015 et 527-2015. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

68 700 \$	1,97000 %	21 septembre 2017
70 200 \$	1,97000 %	21 septembre 2018
71 900 \$	1,97000 %	21 septembre 2019
73 400 \$	1,97000 %	21 septembre 2020
1 426 800 \$	1,97000 %	21 septembre 2021

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Municipalité de Morin-Heights

238.09.16 MODIFICATIONS SUITE AU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 488-2011, 511-2013, 530- 2015, 514-2014, 522-2015, 526-2015 ET 527-2015

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Morin-Heights souhaite emprunter par billet un montant total de 1 711 000 \$;

Règlements	Montants
488-2011	502 000 \$
511-2013	605 100 \$
530-2015	23 400 \$
514-2014	137 000 \$
522-2015	250 000 \$
526-2015	120 000 \$
527-2015	73 500 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 711 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 488-2011, 511-2013, 530-2015, 514-2014, 522-2015, 526-2015 et 527-2015 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 21 septembre 2016.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	68 700 \$
2018	70 200 \$
2019	71 900 \$
2020	73 400 \$
2021	75 000 \$ (à payer en 2021)
2021	1 351 800 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Morin-Heights émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 488-2011, 511-2013, 530-2015, 514-2014, 522-2015, 526-2015 et 527-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

239.09.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 544-2016 – QUI MODIFIE LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS ADOPTÉ PAR LE RÈGLEMENT 489-2013

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, cependant,

Municipalité de Morin-Heights

le Directeur général lit l'article 2 et donne les grandes lignes de ce règlement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 544-2016 soit adopté comme suit:

RÈGLEMENT 544-2016 Qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Municipalité de Morin-Heights adopté par le Règlement 489-2013

Attendu que le Conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, L.R.Q., E-15.1.0.1;

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été modifié par l'ajout de l'article 7.1 lors de l'adoption le 10 juin dernier du Projet de loi 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17;

Attendu que règlement 489-2013 Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Municipalité de Morin-Heights doit être modifié pour inclure ces nouvelles dispositions;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2016 par monsieur le conseiller Peter MacLaurin;

Attendu que le projet de règlement a été adopté par la résolution 218.08.16 à la session du 10 août 2016;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6 Discrétion et confidentialité est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à la loi. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

240.09.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 545-2016 – DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du de règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, cependant, le Directeur général lit l'article 2 et donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 545-2016 soit adopté comme suit:

RÈGLEMENT 545-2016 Qui modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Morin-Heights adopté par le Règlement 496-2012

Attendu que le Conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale R.L.R.Q., E-15.1.0.1;

Attendu que suite à l'adoption le 10 juin dernier du Projet de loi 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17, le nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit être reproduit à l'égard des employés municipaux:

« 7.1 Le code d'éthique et de déontologie doit interdire à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Attendu que le Règlement 496-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Morin-Heights doit être modifié en conséquence;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2016 par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais;

Attendu que le projet de règlement a été adopté par la résolution 219.08.16 à la session du 10 août 2016;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 8 Discretion et confidentialité est modifié par l'insertion de ce deuxième alinéa qui se lit comme suit :

« Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité,

Municipalité de Morin-Heights

sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

241.09.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'août 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

242.09.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec d'août 2016.

243.09.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois d'août, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

244.09.16 CONTRAT – SABLE ABRASIF

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sable pour l'hiver 2016-2017;

Lafarge North America
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.
David Riddell Excavation/Transport
Beauval Sable L.G.
Location Jean Miller

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Lafarge Canada Inc.	72 675,00 \$
David Riddell Excavation/transport	73 980,00 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Lafarge Canada Inc. au prix avant taxes de 13,06 \$ la tonne métrique pour le sable et 1,00 \$ la tonne métrique pour la mise en réserve, pour un total de 72 675,00 \$, taxes incluses pour l'ensemble du contrat.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et selon le prix unitaire soumis au bordereau des prix.

Que la livraison soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon les conditions du devis.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire préside l'assemblée.

245.09.16 CONTRAT – SEL DE VOIRIE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sel comme fondant:

Sel Cargill
Sel du Nord
Sifto Canada Inc.
Sel Warwick Inc.
Lafarge North America
Mines Seleine Inc.
Excavation Jean Miller Inc.

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes pour la livraison de 750 tonnes métrique:

Soumissionnaires	Prix (taxes inc.)
Sel Warwick Inc.	86 220,00 \$
Sel du Nord Inc.	81 015,00 \$
Technologie de dégivrage Cargill	85 567,00 \$
Mines Seleine Inc.	77 640,00 \$
Compass Minerals Canada Corp.	82 725,00 \$
David Riddell Excavation/transport	85 800,00 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroi au plus bas soumissionnaire, Mines Seleine Inc., le contrat pour la livraison de sel au garage municipal et à la demande, au prix unitaire de 90,04 \$ la tonne métrique pour environ 750 t.m., soit une dépense d'environ 77 640,00 \$, taxes incluses.

Le paiement sera fait selon les prix soumis au bordereau et les quantités réelles et aux conditions du devis.

Municipalité de Morin-Heights

246.09.16 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant que le déneigement du stationnement de l'hôtel de ville doit être confié à l'entreprise privée pour des raisons d'efficacité;

Considérant la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre;

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Entreprises R.G. Gravel Inc.

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	6 501,83 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement de l'hôtel de ville pour l'hiver 2016-2017 à Construction Stewart pour un total de 6 501,83 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

247.09.16 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TRAVERSES DE SKI DE FOND

Considérant que le déneigement des traverses de ski de fond doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Entreprises R.G. Gravel Inc.

Considérant que la municipalité a reçu le prix suivant:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	2 529,45 \$
David Riddell Excavation/transport	2 098,30 \$
Déneigement Carruthers	1 609,65 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement des traverses de ski de fonds pour l'hiver 2016-2017 à Déneigement Carruthers pour un total de 1 609,65 \$, taxes incluses.

Municipalité de Morin-Heights

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service le quel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

248.09.16 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – SECTEUR BELLEVUE

Considérant que le déneigement du stationnement du corridor aérobique, du stationnement du 27, rue Bellevue, du stationnement du 99, chemin du Lac Écho ainsi que du stationnement du Commons doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Entreprises R.G. Gravel Inc.

Considérant que la municipalité a reçu le prix suivant:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	14 831,75 \$
David Riddell Excavation/transport	8 733,51 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du corridor aérobique, du stationnement du 27, rue Bellevue, du stationnement du 99, chemin du Lac Écho ainsi que du stationnement du Commons pour l'hiver 2016-2017 à David Riddell Excavation/transport pour un total de 8 733,51 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service le quel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

249.09.16 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – SECTEUR DES BOULEAUX

Considérant que le déneigement du stationnement de la rue des Bouleaux doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Entreprises R.G. Gravel Inc.

Considérant que la municipalité a reçu le prix suivant:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	1 552,16 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

Municipalité de Morin-Heights

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement de la rue des Bouleaux pour l'hiver 2016-2017 à Construction Stewart pour un total de 1 552,16 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

250.09.16 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – RUE RAMSAY

Considérant que le déneigement du stationnement de la rue Ramsay doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Entreprises R.G. Gravel Inc.

Considérant que la municipalité a reçu le prix suivant:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	2 414,47 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement de la rue Ramsay pour l'hiver 2016-2017 à Construction Stewart pour un total de 2 414,47 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

251.09.16 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que le déneigement du stationnement de la bibliothèque doit être confié à l'entreprise privée pour des raisons d'efficacité;

Considérant la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre;

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Entreprises R.G. Gravel Inc.

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	3 966,63 \$
David Riddell Excavation/transport	1 241,73 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement de la bibliothèque pour l'hiver 2016-2017 à David Riddell Excavation/transport pour un total de 1 241,73 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

252.09.16 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ST-EUGÈNE

Considérant que le déneigement du stationnement de l'Église St-Eugène doit être confié à l'entreprise privée pour des raisons d'efficacité;

Considérant la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre;

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Entreprises R.G. Gravel Inc.

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	4 841,81 \$
David Riddell Excavation/transport	1 655,64 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement de l'Église St-Eugène pour l'hiver 2016-2017 à David Riddell Excavation/transport pour un total de 1 655,64 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire remercie monsieur le conseiller Lemire et reprend la présidence de l'assemblée, il est 19h51.

253.09.16 CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – 27, RUE BELLEVUE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) visant les travaux d'ingénierie pour la rénovation de l'immeuble situé au 27, rue Bellevue;

Considérant que les travaux sont faits dans le cadre du règlement 543-2016;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant les résultats d'analyse des soumissions réalisés par le comité de sélection soumis au Conseil :

Soumissionnaires	DWB Consultants	GÉMEL Ingénierie et gestion de projet
Pointage qualité	87	87.5
Prix soumis	48 249,26 \$	48 059,55 \$
Pointage final	28,3942	28,6103

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat d'ingénierie à la firme ayant obtenu le meilleur pointage GÉMEL ingénierie et gestion de projet pour montant forfaitaire de 48 059,55 \$ taxes incluses.

254.09.16 CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AQUEDUC WATCHORN

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) visant les travaux d'ingénierie pour les travaux d'infrastructure du chemin Watchorn;

Considérant que la municipalité a reçu six offres de service;

Considérant les résultats d'analyse des soumissions réalisés par le comité de sélection soumis au conseil :

Soumissionnaire	CIMA +	BHP CONSEILS	ÉQUILUQS	ÉQUIPE LAURENCE	BEAUDOIN HURENS INC.	LES CONSULTANTS S.M. INC.
Pointage qualité	75	83,5	68	94	83,5	89
Prix	80 482,50 \$	68 870,03\$	Non	69 303,48 \$	159 660,02 \$	137 630,82 \$
Pointage final	15.53	19.38	Non	20.78	8.36	10.10

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat d'ingénierie à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, Équipe Laurence, experts-conseil, au prix forfaitaire de 69 303,48 \$, taxes incluses.

255.09.16 SERVITUDE – ÉCOULEMENT – 79, LAKESHORE

Considérant qu'une entente est intervenue entre le propriétaire du lot 3 737 817 et la municipalité afin d'aménager et entretenir un fossé de drainage au 79, Lakeshore;

Considérant que les travaux sont faits par la Municipalité et que les honoraires afférents à la transaction sont à la charge de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil entérine l'entente datée du 2 septembre 2016 intervenue avec Madame Renée MacDonald, propriétaire du lot 3 737 817 situé au 79, rue Lakeshore et autorise les travaux.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat de session en conséquence.

256.09.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'août 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

257.09.16 PROJET DE SUBDIVISION – RUE BELLEVUE LOT 3 737 096

Considérant que le Conseil par la résolution 23.01.16 a autorisé le projet de lotissement à condition que le propriétaire respecte les conditions prévues au règlement 417;

Considérant que l'une de ces conditions est à l'effet que le propriétaire doit céder un sentier lorsque situé sur l'immeuble visé par le lotissement en lieu de la taxe pour les parcs et terrains de jeux;

Considérant les représentations de Monsieur George Basler à l'effet qu'il préfère payer la taxe plutôt que concéder une servitude pour le sentier qui traverse la propriété dans la bande riveraine;

Considérant que le futur acheteur du lot 5 829 141 se dit prêt à concéder une servitude de passage pour le sentier;

Considérant que monsieur Basler s'est engagé à céder une servitude de passage sur le lot 3 737 096 lors de la vente du lot;

Considérant que la Municipalité désire maintenir de bonnes relations avec monsieur George Basler;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'administration à déroger aux provisions du règlement 417 et autorise la facturation de la taxe pour les parcs et terrains de jeux au montant de 3 090 \$.

Que ce Conseil autorise l'acquisition d'une servitude pour le sentier sur le lot 5 829 141 aux conditions énoncées dans l'entente intervenue avec monsieur Jean Boisvert.

Que ce Conseil entérine les termes de l'entente intervenue avec Monsieur George Basler en ce qui a trait au lot 5 829 140.

Que la municipalité autorise le paiement des frais inhérents à la création des servitudes sur les deux immeubles.

Municipalité de Morin-Heights

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité.

258.09.16 ACQUISITION DU ROND-POINT – RUE LAWKEN

Considérant que le conseil a octroyé une dérogation mineure à l'égard de la superficie du rond-point à construire sur la rue Lawken par sa résolution 170.06.16;

Considérant l'offre des propriétaires de céder les lots requis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'acquisition des lots requis pour l'aménagement d'un rond-point comme suit :

Lot 5 956 348 de madame Manon Beaudin et monsieur Jacques Dubé;

Lot 5 956 349 de monsieur Walter Hellstern;

Que le mandat de préparer l'acte d'acquisition du rond-point soit donné à Me Sébastien Voizard de l'étude Voizard et Voizard pour les honoraires de moins de 850 \$.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

259.09.16 DÉROGATION MINEURE – 88, LOUP GAROU

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul exigée de 15 mètres depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieure à 30% afin de construire un agrandissement à la résidence existante a été déposée et présentée, le tout tel qu'indiqué au plan projet de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, minute 8720;

Considérant que suite à l'assemblée de consultation, le conseil a pris le dossier en délibéré par sa résolution 200.07.16;

Considérant l'étude de profil déposé par l'Équipe Laurence, experts-conseil ;

Considérant que cette dernière a réalisé six perspectives visuelles à partir des voies de circulation stipulées aux dispositions applicables et qu'elle conclue que la section de bâtiment à construire d'un seul étage n'est pas visible, malgré que l'emplacement soit soumis aux dispositions du règlement de zonage 416.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil octroi la dérogation, à l'effet de réduire la marge de recul exigée depuis l'arrête d'un talus de 15 mètres à 0,47 mètre, pour l'agrandissement du bâtiment sur un seul étage, le tout tel qu'indiqué au plan projet de l'architecte Pierre Davidson, version du 06 juin 2016.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 11.09.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 546-2016 – ÉCLAIRAGE – SECTEUR DORAL

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le règlement 546-2016 relatif à l'éclairage dans le secteur Doral et un emprunt au montant 45 000\$ amorti sur une période de 10 ans et assumé par les 48 immeubles desservis de sera présenté lors d'une prochaine séance.

260.09.16 SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 pour ces services.

261.09.16 HALLOWEEN

Considérant la demande de résolution préparée par madame Karyne Bergeron datée du 7 septembre 2016;

Considérant que ce Conseil prévoit fermer le chemin du Village afin que les jeunes puissent fêter l'Halloween;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande au Ministère des transports du Québec, l'autorisation de fermer le chemin du Village entre 16h30 et 19h30, le 31 octobre 2016.

Que ce Conseil demande l'assistance de la Sûreté du Québec pour la fermeture du chemin du Village entre le chemin Watchorn et la Route 364 et d'assurer la sécurité des enfants pour la fête de l'Halloween.

Que le Directeur général soit autorisé à embaucher des signaleurs pour assurer la sécurité, le cas échéant.

262.09.16 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Morin-Heights et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights appuie les initiatives qui visent la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Il est unanimement résolu:

Municipalité de Morin-Heights

Que la municipalité de Morin-Heights, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame 'Journées de la culture', le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

263.09.16 PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE ALTERNATIVE PUBLIQUE

Considérant la présentation faite au Conseil par les membres ayant initié le projet d'école primaire alternative publique;

Il est proposé par monsieur le maire Timothy Watchorn
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil appui le projet d'école primaire alternative publique dans la MRC des Pays-d'en-Haut et invite la Commission scolaire des Laurentides à prêter une oreille attentive à ce projet éducatif.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

264.09.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que cette session soit levée à 20h20.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Treize personnes ont assisté à l'assemblée.